37789 - Ils ne sont pas sûrs de la licité des gains de ceux qui envoient des repas à la mosquée

question

Certains frères envoient des repas à la mosquée en Ramadan pour permettre à d'autres frères de rompre leur jeûne… Qu'est-ce qui se passerait si les musulmans rompaient leur jeûne par un repas envoyé par quelqu'un qui vit de gains illicite comme un banquier… Nous ne savons pas qui a envoyé ni ce qu'il a envoyé ? J'espère un éclaircissement.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il n'est ni nécessaire ni sage de votre part de vous interroger sur la source du revenu de votre frère qui a envoyé des repas car cela relève d'un zèle exagéré. En principe, les biens des musulmans et leur nourriture sont licites jusqu'à preuve du contraire…

Quand un musulman est sûr qu'une nourriture provient de quelqu'un dont les gains sont licites, qu'il s'abstienne de la consommer.

Plusieurs réponses ont été données à cette question. Voir n° 5559, 4820, 37711.

Allah le sait mieux.